



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du samedi 27 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 0

Absents : 2

Date de la convocation :

23/06/2026

Secrétaire de séance :

Patrick PARFAIT

N° interne de l'acte :

2026-032

Le samedi vingt-sept juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Adeline HIREL TRIBALAT, Michel MONTEL

Abrogation délibération 2026-013 Membres de la CAO

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016-013 du 20 mars 2026, portant élection des membres de la CAO (Commission Appels d'Offres et ouverture de plis)

Vu la lettre d'observation du 24 avril 2026 du bureau du contrôle de légalité et du conseil de la préfecture du Cher

Vu les remarques sur cette délibération et notamment le fait que le Maire, président de droit de la CAO, ne peut être en même temps l'un des membres élus qu'elle doit comporter, il convient d'élire deux membres de plus afin que la commission se trouve régulièrement constituée.

Le Maire propose au Conseil Municipal une répartition telle que ci-dessous :

Patrick RICHARD, titulaire de droit en tant que Maire

Patrick PARFAIT et Philippe DUBOIS titulaires déjà élus le 20 mars dernier

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

1 dernier titulaire à élire ou à choisir dans les suppléants

Thierry MALOUX et Stéphane RIBOT suppléants déjà élus le 20 mars dernier

1 dernier suppléant à élire ou 2 derniers suppléants à élire si un des suppléants est devenu titulaire

Considérant qu'il convient de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour atteindre le nombre total de 6 noms (3 titulaires et 3 suppléants) hors titulaire de droit ;

Considérant que le Maire peut décider de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

Le Conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote par scrutin secret et de procéder à l'élection à main levée des membres supplémentaires.

Et **DESIGNE** à l'unanimité (13 voix) :

En tant que titulaires : Patrick PARFAIT et Philippe DUBOIS (élus par délibération n° 2026-013 du 20 mars 2026) ainsi que le nouveau membre titulaire élu : Stéphane RIBOT

En tant que suppléants : Thierry MALOUX (élu par délibération n° 2026-013 du 20 mars 2026) ainsi que les nouveaux membres élus : Cathia DUCROCQ et Christine LOUBEYRE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT



Patrick RICHARD, Maire de Pigny



Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :